

CONSEIL MUNICIPAL du 25-03-2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 mars 2022 sous la présidence de Monsieur Patrick LAMBILLIOTTE, Maire.

Compte Administratif. - Le Conseil Municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2021 qui se solde par les résultats de fonctionnement excédentaires suivants : Commune, 413 910,43 € ; Service de l'Eau, 92 885,90 € ; Service de l'Assainissement, 37 036,05 €.

Fiscalité Directe Locale. – Jugeant, dans un contexte économique actuellement difficile, la pression fiscale suffisamment élevée, le Conseil Municipal décide de s'en tenir au strict maintien des taux qui sont ainsi reconduits : Foncier Bâti, 30,97% ; Foncier Non Bâti, 39,94%.

Assainissement. – Le Conseil décide de renouveler pour une nouvelle période de quatre ans, la convention passée avec le Département pour permettre à la Commune de bénéficier du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration.

Occupation du Domaine Public. – Le Conseil fixe à 3 € par stationnement la redevance à acquitter par tout commerçant ambulant occupant temporairement, hors marché hebdomadaire, le domaine public.

Soutien à l'UKRAINE. – Le Conseil Municipal décide le soutien de la Commune au peuple Ukrainien par un don en espèces de 1 000 € qui sera versé à la Protection Civile.
